



Groupe de travail n° 2 - Offre audiovisuelle en médiathèques

COMPTE RENDU DE RÉUNION N°2

Vendredi 3 avril 2026 de 10h30 à 12h30

Présents : Emmanuel Aziza, Hélène Butin, Isabelle Chareyron, Alexis David, Loïc Ducasse, Cécile Gavard, Sophie Lamy, Laure Mallet, Pierre Mariotti, Joseph Minster, Jocelyn Monchamp, Marc Muscarnera, Franck Queyraud, Dominique Rousselet, Emmanuelle Suné.

1. Introduction et déroulé de la réunion

La réunion s'ouvre sur la présentation de l'ordre du jour par l'équipe de coordination. Deux grandes parties structurent la séance : un premier temps consacré à un point d'avancement du chantier, portant à la fois sur l'état des auditions conduites et à venir et sur la présentation de l'architecture globale des livrables du projet national ; un second temps de travail collectif centré sur deux livrables du chantier 2 spécifiquement identifiés pour la discussion, à l'image de ce qui avait été fait lors de la première réunion.

2. Point d'avancement du chantier

État des auditions réalisées et à venir

Six auditions ont été menées à la date de la réunion dans le cadre du chantier 2 : RDM Vidéo, Laurie Schmitt et Mabrouka El Hachami, Tënk, Images de la culture, Filmfriend, et Arte VOD. Deux auditions supplémentaires sont prévues le jour même : l'ADAV à 14h00 et l'Agence du court-métrage à 15h30. Les membres du groupe souhaitant y participer sont invités à contacter IB pour obtenir le lien de connexion.

Le choix des acteurs à auditionner a nécessité des arbitrages. Certaines auditions initialement envisagées ont été abandonnées — notamment celle d'un second chercheur, au motif que la couverture académique apportée par Laurie Schmitt était déjà suffisamment éclairante pour l'ensemble du chantier. Il est rappelé à ce sujet que l'ensemble du projet national prévoit l'audition

de 84 acteurs en moins de deux mois, ce qui impose des choix difficiles. Les comptes rendus des auditions déjà menées (RDM Vidéo, Tënk, Filmfriend) sont disponibles en ligne ; ceux d'Arte VOD et d'Images de la culture sont en cours de finalisation.

Des réponses restent attendues de la part de plusieurs acteurs : Colaco, Ina, Disney+, Benshi, Le Meilleur du Cinéma. Les associations professionnelles (ABF, ADBDP, ADBGV, ADBU, CIM) seront rencontrées dans un troisième temps, après la vague des troisièmes réunions de groupes de travail, dans le cadre de la traversée sur les politiques culturelles.

Point d'information sur CVS / Médiathèque Numérique

Un point particulier est fait sur la situation de CVS, dont l'audition s'avère très incertaine. CVS a été rachetée par l'agrégateur de contenus numériques « Tout Apprendre », dépendant d'une holding d'investissement. À la suite de ce rachat, intervenu à la fin de l'année 2025, un plan de restructuration a été lancé, entraînant des licenciements d'équipes et une remise en cause de certains accords avec des majors et des éditeurs. L'incertitude est forte sur l'évolution du modèle et de l'offre du prestataire.

Cette situation est d'autant plus complexe que « Tout Apprendre » avait un contrat de partenariat de diffusion avec la Médiathèque Numérique Arte, et qu'en absorbant l'un des principaux concurrents d'Arte, la situation se trouve considérablement bouleversée. Dans ce contexte, les interlocuteurs sont difficiles à mobiliser et l'audition de CVS dans le cadre du projet national apparaît très compromise, bien que le groupe en soit tenu informé si la situation évolue.

3. Présentation de la démarche de production des livrables

Une philosophie de livrables modulaires

Avant d'entrer dans le détail des livrables propres au chantier 2, Images en bibliothèques présente la philosophie générale retenue pour l'ensemble des productions du projet national. Le choix a été fait de renoncer à un rapport de synthèse unique d'une centaine de pages, au profit d'une série de livrables courts, ciblés et variés dans leur forme.

Ce choix est justifié par plusieurs raisons : un rapport monolithique est lourd à construire dans le cadre d'un travail à distance impliquant plusieurs groupes de travail ; il nécessiterait des allers-retours très nombreux entre groupes, avec le ministère de la Culture et avec le CNC, que le calendrier ne permet pas ; enfin, sa lecture et son appropriation par les professionnels du secteur seraient moins aisées qu'un ensemble d'objets thématiques et directement exploitables.

Les livrables retenus prennent des formes variées : livrets techniques ou métier (3 à 6 pages), notes de recommandation ou de préconisation, notes de synthèse, infographies (format poster), kits de communication, manifestes. Une maquette commune a été formalisée pour garantir la cohérence visuelle de l'ensemble et cadrer les volumes de texte par type de page, ce qui facilite également le travail collectif — une page pouvant être prise en charge de manière autonome par un membre du groupe.

Discussion sur la terminologie « manifeste »

Une discussion s'engage sur le terme « manifeste », initialement retenu pour désigner l'un des livrables. Ce terme est jugé pertinent pour son caractère affirmatif et engagé, qui permet de distinguer ce type de document des notes de recommandation institutionnelles plus neutres en termes de ton. Toutefois, il soulève une ambivalence vis-à-vis du rôle du ministère de la Culture, une administration centrale n'ayant pas vocation à « endosser » un manifeste.

Des formulations alternatives sont proposées, notamment « préconisations » ou « recommandations du groupe de travail », et « plaidoyer ».

4. Présentation et discussion autour des livrables du chantier 2

Liste des livrables envisagés

Images en bibliothèques présente les six livrables identifiés pour le chantier 2. Il est précisé que ces livrables n'ont pas été construits ex nihilo : ils découlent directement des remontées du groupe lors de la première réunion et des contributions recueillies dans le cadre de l'enquête envoyée au printemps 2025. Chaque livrable répond à un objectif précis identifié collectivement.

- **Li08** — Plaidoyer — « Pour une offre audiovisuelle de qualité en médiathèques publiques » (1 à 2 pages) — texte affirmatif définissant les critères d'une offre audiovisuelle de qualité en bibliothèque, formulant des valeurs et des souhaits à destination des décideurs et des élus, voire des ayants droit.
- **Li09** — Infographie — « La place des bibliothèques dans l'économie du secteur » (1 page) — document graphique compilant des chiffres clés sur la place des bibliothèques dans l'économie de l'audiovisuel et dans la chronologie des médias, destiné à compléter les argumentaires politiques.
- **Li10** — Note de synthèse — « Les acteurs de la VoD et la lecture publique » (4 à 6 pages) — compte rendu synthétique des analyses et positions des plateformes de VoD rencontrées lors des auditions, incluant leurs projets d'éditorialisation et d'évolution des outils à destination des bibliothèques.
- **Li11** — Note de transmission (journée d'étude) — « Scénarios pour un nouveau modèle de tarification des plateformes de VoD » (2 à 3 pages) — esquisse de différents scénarios visant à adapter les modèles tarifaires existants, destinée à alimenter la journée d'étude du 6 juillet avant d'être transmise à la concertation nationale sur les ressources numériques.
- **Li12** — Infographie — « Quel type d'offre pour quel profil d'établissement, quelle politique documentaire et quel budget ? » (1 page) — document mettant en relation différentes formes d'offres VoD avec des profils d'établissements, des politiques documentaires et des niveaux de budget.
- **Li13** — Note de transmission inter-chantiers — « Position des acteurs de l'écosystème de la VoD sur les opportunités de mutualisation des ressources » (2 à 3 pages) — récapitulatif des positions des plateformes sur la possibilité de construire une offre commune ou mutualisée à l'intention des bibliothèques, soutenue par le CNC. Ce document est destiné à la concertation nationale et au chantier 3.1.

Il est précisé que les travaux du chantier 2 n'auront pas de prolongement direct sous la forme d'un groupe dédié à la VoD dans la future concertation nationale sur les ressources numériques. En revanche, deux groupes de la concertation pourront en reprendre les conclusions : un groupe consacré aux offres en bouquet (presse, musique, autoformation...) et un groupe benchmarking et stratégie de mutualisation.

Réactions générales et discussion sur la pertinence des livrables

Les livrables proposés suscitent globalement l'adhésion des membres du groupe, qui y retrouvent les préoccupations exprimées lors de la première réunion. La discussion s'ouvre sur deux points complémentaires.

Le premier porte sur la question des marchés publics en contexte d'instabilité forte des offres. La situation de CVS et l'évolution d'Arte vers un modèle intégrant une offre de SVOD rendent la formulation des marchés publics complexe : comment sécuriser la commande et garantir une offre

de cinéma cohérente lorsque les catalogues et les modèles tarifaires des prestataires sont en mutation rapide ? Ce sujet est identifié comme transversal : il peut être partiellement traité dans ce groupe de travail, mais trouvera aussi sa place dans le groupe benchmarking de la concertation nationale.

Le second point porte sur l'articulation interne des livrables. Le représentant du ministère résume la logique de l'ensemble en trois dimensions complémentaires : le manifeste porte les valeurs et les souhaits à vocation politique ; la note de synthèse sur les plateformes constitue l'état des lieux factuel sur lequel ancrer un constat et des perspectives d'évolution ; les scénarios de tarification constituent la part opérationnelle, proposant des pistes concrètes de résolution.

Émergence d'un sujet nouveau : les œuvres orphelines et les fonds locaux

Un sujet non initialement inscrit dans le périmètre du chantier est introduit en séance : la question des œuvres orphelines. Dans de nombreuses bibliothèques, des DVD présentent des œuvres qui ne seront vraisemblablement jamais commercialisées sur les plateformes de VoD, notamment des films documentaires. Une piste consiste à les numériser et à les proposer au niveau national. Cette problématique avait déjà commencé à être explorée par Images en bibliothèques il y a environ quatre ans, et la BnF avait fait réaliser, l'année précédente, une étude par un groupe projet Enssib sur l'exploitation commerciale des œuvres orphelines.

La BnF précise la nature et les limites de cette problématique. Elle touche avant tout les bibliothèques universitaires et de recherche, pour lesquelles l'accès à des œuvres dont les ayants droit ne sont plus identifiables constitue un vrai obstacle à la mission de recherche (impossible de faire jouer l'exception recherche pour certaines œuvres). Pour les bibliothèques publiques, l'impact sur l'offre serait plus limité. Les œuvres orphelines concernent majoritairement des films documentaires, et la question des droits, de leur cadrage et de leur sécurisation est identifiée comme un préalable indispensable à toute action.

La discussion s'élargit à la notion de fonds local. Des bibliothèques de territoire pourraient potentiellement constituer ou valoriser des fonds audiovisuels patrimoniaux locaux, à l'image de la Cinémathèque de Bretagne, qui propose une plateforme de documents patrimoniaux propre à la Bretagne. L'exemple du Forum des Images en Île-de-France — dont un fonds de films sur le Paris de l'après-guerre est en cours de récupération pour consultation à la BnF — illustre à la fois l'intérêt culturel de tels fonds et la complexité des droits qui les entoure, qui nécessite une sécurisation juridique systématique.

Au terme des échanges, la question est posée collectivement : ce sujet relève-t-il du périmètre du groupe de travail et peut-il faire l'objet d'un livrable spécifique, ou doit-il être renvoyé à une autre instance ? Le consensus se dégage pour reconnaître l'intérêt de la problématique, tout en convenant qu'elle s'inscrit davantage dans un travail intégrant les bibliothèques de recherche, et que les contraintes de calendrier du groupe limitent les possibilités de traitement approfondi.

Discussion transversale : sensibiliser les ayants droit au modèle forfaitaire

En écho à des éléments remontés lors de l'audition d'Arte, la question de la sensibilisation des ayants droit aux avantages du modèle au forfait est soulevée. Il est observé que certains ayants droit surestiment le potentiel commercial de leurs œuvres dans le marché de la lecture publique, ce qui les conduit à percevoir le passage au forfait comme une perte sèche — alors que ce modèle pourrait, dans plusieurs configurations, s'avérer plus avantageux pour eux. Le terme d'« évangelisation » employé lors de l'audition d'Arte résume bien cet enjeu de pédagogie et de communication en direction des professionnels de la filière.

Il est proposé que les livrables — et notamment le manifeste ou la note de transmission — ne s'adressent pas uniquement aux élus et aux décideurs publics, mais s'ouvrent également aux milieux professionnels et aux ayants droit. Le représentant du CNC est identifié comme un relais naturel possible pour porter ce message au sein de la filière. La production du groupe de travail est elle-même perçue comme un levier de communication : mieux documenter le fonctionnement et les impératifs de la lecture publique contribuerait, à terme, à réduire les malentendus et à créer des conditions plus favorables à la négociation.

« Les bibliothèques sont encore très mal connues des professionnels et des ayants droit. Il y a un travail à faire là-dessus. Et peut-être que tout ce qu'on va produire va nous aider en ce sens. »

5. Travail collectif sur les livrables

Discussion Li09 — Infographie « La place des bibliothèques dans l'économie du secteur »

Chiffres et éléments à faire figurer dans l'infographie

La discussion porte en premier lieu sur les données chiffrées qui mériteraient de figurer dans l'infographie. Les chiffres du CNC présentés lors de la première réunion font consensus : la part des acquisitions institutionnelles peut représenter 30 à 50 % en volume et jusqu'à 70 % en valeur du chiffre d'affaires d'un titre pour certains segments (documentaire, jeune public, cinéma d'auteur de recherche). Ces données permettent de visibiliser le rôle économique majeur des bibliothèques, souvent méconnu, et constituent un argument fort à l'intention des décideurs.

Une demande porte sur l'intégration d'un indicateur concernant le taux de médiathèques abonnées à des plateformes VoD, ventilé par type d'établissement. Le représentant du ministère de la Culture présente les données disponibles via l'enquête annuelle d'activité des bibliothèques publiques (OLP/Néoscrib), dont les dernières données publiques remontent à 2023. Ces données montrent notamment que la VoD représentait environ un quart du budget consacré aux ressources numériques des bibliothèques municipales et intercommunales en 2023 — une proportion significative, même si la situation a évolué depuis avec des désabonnements et des changements d'offres.

Une précision méthodologique importante est apportée sur les limites de cette enquête : chaque réseau de bibliothèques ne peut déclarer qu'une offre numérique majoritaire, ce qui conduit mécaniquement à sous-estimer la réalité des abonnements multiples. La représentation de la part de la VoD dans les budgets ressources numériques s'en trouve également partielle.

La question de la masse financière totale représentée par l'ensemble des abonnements VoD cumulés des médiathèques françaises est posée. Reconnue comme difficile à établir avec précision (secret des marchés), elle peut néanmoins faire l'objet d'estimations par ordre de grandeur, à partir des données disponibles et en lien avec les statisticiens du ministère, pour donner une idée de ce que les 15 000 bibliothèques du territoire représentent collectivement.

La chronologie des médias : un enjeu de lisibilité et de positionnement

La méconnaissance de la chronologie des médias par une partie des professionnels des bibliothèques est identifiée comme un problème persistant, confirmé par les plateformes elles-mêmes lors des auditions. Le paiement à l'acte pour les films récents (dans les quatre mois suivant leur sortie en salle) est fréquemment perçu par les bibliothécaires comme une pratique injuste visant à défavoriser les bibliothèques, alors qu'il s'agit d'une règle juridique commune à l'ensemble des acteurs du marché, découlant des négociations de la chronologie des médias. Ce malentendu nuit à la bonne compréhension de l'écosystème et peut générer des frustrations mal orientées.

« Les films récents sortent après quatre mois. C'est souvent un effet de surprise positive pour le public. J'aurais tendance à intégrer des petits posters, des infos régulières sur les communications autour de l'offre cinéma auprès de notre réseau et des bibliothèques. »

Un consensus se dégage pour intégrer dans l'infographie une représentation de la place des bibliothèques dans la chronologie des médias. Cet apport graphique permettrait de clarifier les contraintes pour les professionnels et de lever des malentendus, tant en direction des bibliothécaires que des usagers. L'exemple de la plateforme Filmstriben au Danemark — une plateforme de VoD publique à destination des bibliothèques, rendue possible par une loi obligeant les producteurs danois à y déposer leurs œuvres — est cité comme piste de réflexion sur ce que pourrait permettre un cadre législatif dédié.

Pierre Mariotti apporte une précision essentielle sur la situation économique des bibliothèques dans la chronologie des médias : la part de l'institutionnel dans le marché global de la VoD est estimée à moins de 5 %. Or, les négociations de la chronologie des médias sont des discussions essentiellement économiques, dont le poids de chaque acteur est proportionnel à son chiffre d'affaires et à sa contribution fiscale au CNC. Les plateformes dominantes (Netflix, Canal+, Disney+...) concentrent l'essentiel de cette capacité de négociation.

« Je pense qu'il faut être extrêmement prudent sur la manière de présenter les choses. Il faut trouver un bon angle, aller plutôt dans de la projection — vers où on veut aller — que de partir de la réalité actuelle, qui par rapport aux acteurs qui participent aux discussions pèse finalement assez peu. »

Cette réalité invite à la prudence dans la manière dont les bibliothèques portent leur voix dans ces débats. Plutôt que d'argumenter sur le terrain économique direct — où leur poids est limité — il serait plus efficace de s'appuyer sur des projections et des arguments institutionnels, valorisant leur mission de service public et d'accès à la culture pour tous. Un argument souvent avancé mérite d'être rappelé : le cinéma français bénéficie de financements publics, et les bibliothèques — elles aussi financées sur fonds publics — peuvent légitimement revendiquer un traitement différencié. La voie législative, sur le modèle danois, est identifiée comme une piste plus prometteuse que la seule négociation avec les acteurs économiques.

La discussion fait également ressortir la difficulté structurelle créée par le modèle TVOD (paiement à l'acte) pour les bibliothèques de lecture publique, qui ne peuvent pas financer durablement l'accès aux nouveautés cinématographiques dans ce cadre. Le désir des usagers d'accéder à des films récents se heurte à un mur économique et juridique que les bibliothèques ne peuvent franchir seules. Plusieurs intervenants pointent que les bibliothèques sont progressivement contraintes de se replier sur l'offre documentaire, faute de pouvoir maintenir une offre de fiction à des conditions soutenables.

Données de l'enquête Sentobib

L'équipe d'animation présente des résultats issus d'une enquête menée par le dispositif Sentobib dans sept pays européens, conduite en France auprès d'une centaine de bibliothèques. L'association propose des enquêtes très centrées sur les usagers, dont les résultats sont compilés pour produire des enseignements à l'échelle nationale et européenne. Les données françaises ne sont pas encore publiques, mais peuvent être partagées dans le cadre du groupe de travail. La présentation publique détaillée de certains chiffres est envisagée lors de la journée d'étude du 6 juillet, s'il est possible d'organiser l'intervention de Raphaëlle Bats, chercheuse référente de l'enquête à l'URFIST de Bordeaux.

Les chiffres présentés révèlent plusieurs tendances saillantes :

- 27 % des usagers des bibliothèques françaises sondées empruntent des DVD, contre 18 % en Europe — la France affiche le taux le plus élevé parmi les pays participants ;
- 41 % des usagers français s'attendent à trouver des DVD en bibliothèque, contre 65 % en moyenne en Europe, ce qui traduit une attente encore forte, même si elle est en deçà de la moyenne européenne ;
- Le streaming de films à domicile constitue la troisième attente des usagers français pour la bibliothèque de demain (environ 20 % des réponses), juste derrière le café-discussion et les cours et formations. En Europe, il n'arrive qu'au huitième rang (15 %).

« L'audiovisuel en France a une place beaucoup plus importante pour les usagers qu'elle ne peut l'avoir dans les autres pays européens. »

Ces données confirment que l'offre audiovisuelle est une dimension constitutive et valorisée de la bibliothèque en France, bien plus que dans d'autres contextes nationaux. Elles renforcent la légitimité des travaux du groupe de travail et l'urgence d'une réflexion sur les conditions de pérennisation de cette offre.

L'enquête comporte également un volet sur la disposition des usagers à payer pour accéder à une offre de streaming en bibliothèque. Les résultats montrent qu'environ 45 à 50 % des usagers français sondés se déclarent prêts à accepter une contribution financière pour ce service — un taux nettement supérieur à celui observé pour les autres services proposés par les bibliothèques (musique, livre, jeu vidéo, où l'on se situe autour de 15 à 20 %). La disposition à payer atteint 58 % pour la projection de films en bibliothèque.

Ces données sont présentées avec toutes les précautions nécessaires. Elles ne constituent en aucun cas une recommandation d'instaurer une tarification pour l'accès aux services numériques en bibliothèque. Plusieurs participants réagissent vivement sur ce point, rappelant les obstacles pratiques à la mise en place d'une régie (coût de fonctionnement souvent supérieur aux recettes générées, responsabilité du régisseur, lourdeur administrative), ainsi que les enjeux d'égalité d'accès à la culture qui sont au cœur de la mission des bibliothèques. L'exemple des bibliothèques de Paris, où l'accès aux DVD est conditionné à un abonnement annuel distinct d'environ 60 euros, est mentionné comme un cas existant mais qui relève d'un choix politique symbolique plus que d'une logique d'efficacité financière.

« La VOD est l'un des rares services pour lesquels les usagers seraient enclins à payer un peu pour y accéder en bibliothèque. Ça ne veut pas dire du tout qu'il faut le faire — ça pose aussi des problèmes d'accessibilité — mais c'est une donnée intéressante à avoir en tête. »

La donnée est cependant utile pour comprendre les représentations des usagers et pour alimenter les argumentaires : le fait que les usagers associent spontanément la VoD à un service payant — parce qu'ils la connaissent d'abord sous cette forme dans leur vie quotidienne — est un facteur à prendre en compte dans la communication autour de l'offre des bibliothèques.

Discussion Li08 —Manifeste / Plaidoyer « Pour une offre audiovisuelle de qualité en médiathèques publiques »

Clarification de la nature et du portage du livrable

Après un temps de contribution écrite collective d'une dizaine de minutes — au cours duquel chaque participant est invité à identifier les trois points saillants qui doivent, selon lui, figurer dans le manifeste — une discussion s'engage sur deux questions : la terminologie à retenir et les parties prenantes qui endosseront le document.

Sur la terminologie, le groupe se prononce en faveur du maintien du terme « manifeste ». Ce choix est motivé par son caractère affirmatif et engagé, qui permet un ton délibérément différent de celui des notes de recommandation institutionnelles. Le terme de manifeste signale également la nature du document : une déclaration d'intention portant des valeurs et un projet politique au sens large, émanant des acteurs eux-mêmes.

Sur le portage, un consensus clair se dégage : le manifeste doit être porté par Images en bibliothèques, les membres du groupe de travail, et éventuellement les inter-associations professionnelles du secteur. En revanche, il ne doit pas être associé au ministère de la Culture ni au CNC. Les arguments avancés convergent : une administration centrale n'émet pas de manifestes, et associer une institution comme le CNC à ce type de document lui ôterait toute portée revendicatrice. Le manifeste doit pouvoir s'adresser aux pouvoirs publics en tant qu'interpellés, non en tant que co-signataires.

« Le manifeste, nous le lançons à la fois aux pouvoirs publics qui ont cette fonction de régulateur et de législateur, et aux acteurs économiques de la vidéo à la demande. »

Jocelyn Monchamp confirme clairement cette position : il ne s'impliquera pas dans la rédaction du contenu du manifeste, et ni le ministère ni ses représentants ne l'endosseront formellement. Son rôle se limitera à une coordination de mise en forme. Le représentant du CNC abonde dans ce sens, soulignant que l'association du CNC à un manifeste serait un non-sens en termes de communication, l'établissement public n'étant pas dans le rôle d'un pétitionnaire mais dans celui d'un soutien et d'un observatoire.

Axes de contenu émergents issus de la contribution écrite collective

Les contributions écrites produites pendant le temps de travail font ressortir plusieurs axes thématiques convergents, qui constituent autant de piliers pour la rédaction du manifeste. Sans en épuiser la liste, les éléments suivants se dégagent :

- La nécessité de définir et d'affirmer ce qu'est une offre audiovisuelle de qualité en médiathèque — combinant diversité des genres, exigence cinéphilique, éducation à l'image, et attractivité suffisante pour fidéliser les publics ;
- La reconnaissance du rôle économique et culturel des médiathèques dans la chaîne de diffusion du cinéma, et la nécessité de rendre ce rôle lisible auprès des décideurs, des élus et des acteurs économiques de la filière ;
- La dénonciation du caractère économiquement insoutenable du modèle TVOD pour la lecture publique, et l'appel à une réflexion collective sur des modèles alternatifs permettant de concilier attractivité de l'offre et soutenabilité budgétaire ;
- L'affirmation de la bibliothèque comme lieu de service public de la culture, financé sur fonds publics, et la légitimité qui en découle à revendiquer un traitement adapté dans les régulations sectorielles.

6. Organisation du travail pour la prochaine réunion

En fin de séance, il est présenté la méthode de travail retenue pour la période inter-réunions. Chaque membre du groupe est invité à se positionner, par ordre de préférence, sur trois livrables parmi les six identifiés pour le chantier 2. L'objectif est de permettre à l'équipe d'animation de savoir vers qui se tourner pour une relecture ou une contribution légère avant la réunion n°3, en fonction du livrable sur lequel chacun se sent le plus à l'aise. L'effort demandé est délibérément modeste : une contribution écrite d'une demi-heure à une heure maximum, sur un document partagé (type Google Doc), destinée à alimenter la réflexion collective.

Pour les livrables les plus avancés — notamment le manifeste et la note de synthèse sur les plateformes — des éléments de contenu seront soumis à relecture en amont de la réunion n°3, afin que le temps collectif en présentiel puisse être consacré à la réaction et aux amendements plutôt qu'à la production à partir de rien.

Une précision est apportée sur le calendrier de production : certains livrables, notamment la note de synthèse sur les plateformes (Li10) et la note inter-chantiers (Li13), ne pourront être finalisés qu'une fois l'ensemble des auditions conduites et leurs comptes rendus publiés. Ce n'est pas un obstacle, dans la mesure où l'architecture modulaire des livrables permet d'avancer sur certains d'entre eux indépendamment des autres.

Le jalon principal reste la journée d'étude du 6 juillet, pour laquelle l'objectif est d'avoir au moins 50 % des livrables du projet national finalisés. Il n'est pas exclu que certains documents soient encore amendés à l'issue de cette journée, sur la base des discussions qui s'y tiendront — le manifeste / plaidoyer, notamment, pourrait être présenté en version quasi-définitive lors de la journée, avant une validation définitive post-événement.